

« Nous apportons notre expertise et notre réactivité sur des domaines ciblés »



CEDRIC FISCHER, AVOCAT, ASSOCIÉ, FONDATEUR DE FTMS

Depuis plus de 30 ans, FTMS se développe en France et à l'international, notamment en Afrique de l'Ouest. FTMS y entretient des partenariats importants et dispose d'une connaissance approfondie du cadre économique, juridique et judiciaire de la sous-région et des principaux enjeux auxquels sont confrontés ses clients.

Rencontre avec **Cédric Fischer, Avocat Associé au sein du cabinet FTMS**

« Nous apportons notre expertise et notre réactivité sur des domaines ciblés. »

Quelques mots sur FTMS

Créé il y a plus de 30 ans, FTMS dispose d'une forte notoriété dans les affaires complexes et sensibles : en contentieux et arbitrage, en conseil et en communication de crise, au service de grands groupes, de PME et de leurs dirigeants. Particulièrement actif dans les secteurs réglementés (banque et finance) et ceux à fort potentiel de croissance (économie numérique et industrie), FTMS est également reconnu dans le domaine des médias. Nos compétences transverses nous permettent d'avoir une vision stratégique des problématiques de nos clients et de leur offrir des équipes dédiées aux compétences complémentaires.

Comment déployez-vous cette expertise dans le contexte africain ?

Compte tenu de notre expérience aux côtés d'entreprises de tout premier plan, nous disposons d'une approche très fine nous permettant d'anticiper l'imprévisible. En matière de conseil, notre associée Elisabeth Mahé travaille en synergie avec l'équipe contentieux et arbitrage, que Marc Henry – Président de l'Association Française

d'Arbitrage – a rejoint. Son expérience de la zone OHADA lui permet de déceler et de désamorcer un risque futur de litige. Elle accompagne, en effet, depuis de nombreuses années les investisseurs et les grands groupes industriels ou familiaux dans la mise en place de leur stratégie et de leurs projets en Afrique. Notre connaissance du continent africain nous permet d'en anticiper les évolutions et les renversements de situation.

En matière de contentieux, nous anticipons toujours la problématique de l'exécution future ce qui peut inciter à privilégier un accord amiable ou, au contraire à mettre en place une stratégie contentieuse efficace. Nous anticipons également le risque pénal pour l'entreprise, ses dirigeants et ses salariés et assurons des missions de compliance. Dans certains pays d'Afrique des situations particulières sont pénalement incriminées, il s'agit d'une problématique essentielle qu'il convient d'anticiper. La gestion du risque pénal au service des entreprises en Afrique ainsi que les relations internationales sont assurés par le bâtonnier Pierre-Olivier Sur, Associé du cabinet.

Quels sont les sujets qui vous mobilisent ?

La sécurité des transactions de nos clients investisseurs est un sujet majeur. Ils veulent, d'une part, que leurs investissements soient protégés et, d'autre part, pouvoir développer leurs activités afin d'en tirer les justes revenus et les optimiser. Nous cherchons donc à mettre en place les mécanismes nécessaires pour leur apporter une sécurisation maximale et une véritable tranquillité d'esprit leur permettant de se concentrer sur leur cœur de métier.

Notre ambition est de continuer à être identifiés comme un cabinet proche de ses clients et incontournable sur les sujets africains.

Quelles sont vos perspectives de développement futur ?

Nous collaborons avec un réseau de professionnels (avocats, notaires, auditeurs...) très compétents et réactifs en Afrique de l'Ouest et avons à cœur de le partager avec les entreprises qui nous font confiance. En parallèle, nous

« Nous intervenons dans les relations franco-africaines depuis environ 20 ans, tant en matière de conseil que de contentieux ainsi qu'en droit pénal des affaires. »

Quels sont les enjeux qui se présentent à vous ?

Nous intervenons dans les relations franco-africaines depuis environ 20 ans, tant en matière de conseil que de contentieux ainsi qu'en droit pénal des affaires. Nous constatons qu'il y a aujourd'hui de nouveaux intervenants qui ont une vision erronée, voire caricaturale, de l'Afrique due à leur manque d'expérience des relations franco-africaines. Les « African desks » se multiplient,

visons à nouer de nouveaux accords avec des cabinets africains reconnus pour leur professionnalisme qui partagent notre niveau d'exigence.

■ *Propos recueillis par Nathalie Zimra*

FTMS
AVOCATS